



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE relatif à

l'autorisation environnementale pour des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-1 du code de l'environnement, dans le cadre du projet d'aménagement d'une ZAC et d'un lotissement à vocation artisanale et industrielle à Dieuze lieu-dit « la Haute-Borne

PETITIONNAIRE : Communauté de Communes du Saulnois

Par arrêté préfectoral n° 2018-DCAT-BEPE-57 du 12 Mars 2018, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours du 9 avril au 11 mai 2018 inclus.

La commune concernée est Dieuze.

Michel DRUI, Officier de police retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comprenant notamment les informations environnementales relatives au projet est consultable :

- en mairie de Dieuze pendant les jours et heures habituels d'ouverture.
- sur le site internet de la préfecture de la Moselle « www.moselle.gouv.fr – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins ». En outre un accès gratuit au dossier sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture est mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter aux horaires d'ouverture du public
- sur demande et aux frais du demandeur dès la publication du présent arrêté, auprès du Préfet de la Moselle (DCAT – BEPE – place de la préfecture – 57034 Metz Cedex 1)

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre déposé à cet effet en mairie de Dieuze, aux horaires habituels d'ouverture au public
- par écrit, à la mairie de Dieuze, place de l'Hôtel de Ville -57260 DIEUZE, à l'attention du commissaire enquêteur
- par mail en précisant l'objet de l'enquête, à l'adresse suivante : pref-consultations-sarrebourg-csalins@moselle.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur durant ses permanences sont consultables au siège de l'enquête ainsi que sur le site internet.

Celles transmises par voie électronique sont également consultables sur le site internet dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Saulnois
14 ter place de la Saline - BP 54 - 57170 CHATEAU-SALINS
Tel 03 87 05 11 11

Le commissaire enquêteur assurera les permanences en mairie de Dieuze selon le calendrier suivant

- lundi 9 avril 2018 de 9 h 00 à 11 h 00
- mardi 17 avril 2018 de 14 h 00 à 16 h 00
- samedi 28 avril 2018 de 9 h 00 à 11 h 00
- vendredi 11 mai 2018 de 9 h 30 à 11 h 30

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Dieuze, à la préfecture de la Moselle, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Moselle précité.

Le préfet prononce, le cas échéant, par arrêté préfectoral, l'autorisation environnementale au titre de l'article L. 214-1 du code de l'environnement